

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

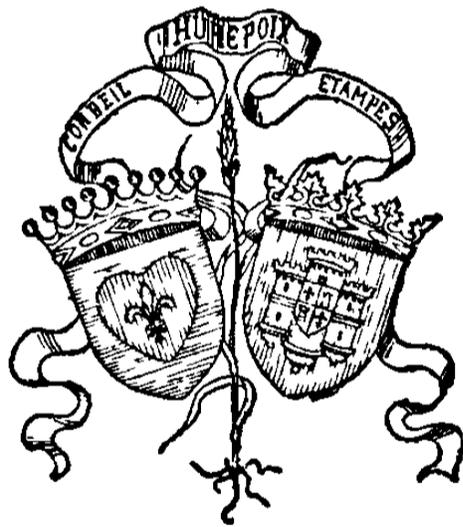
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1901

Per. 80

12437

UNE PAGE INÉDITE DE L'HISTOIRE MUNICIPALE
DE LA VILLE D'ÉTAMPES

Au XVII^e siècle.

DÉMÊLÉS DU MAIRE ET DES ÉCHEVINS AVEC LE MINISTRE LOUVOIS, AU
SUJET DE LA GARNISON DES CHEVAU-LÉGERS DU DAUPHIN
(1669).

Après la levée du siège par Turenne, le 7 juin 1652, et le décampement de l'armée des Princes, qui eut lieu le 23 du même mois, la plus grande partie de la ville d'Étampes n'était plus qu'un amas de décombres empestés par les débris de corps organiques de toutes sortes, enfouis sous les gravois, au milieu desquels étaient entassés pêle-mêle et enchevêtrés les uns dans les autres, poutres, planches, meubles, literies, vaisselles, ustensiles de ménage.

Les faubourgs Evezard, Saint-Pierre et Saint-Martin, qui avaient été incendiés pendant les opérations militaires, présentaient un aspect lamentable, et les quelques maisons qui avaient été épargnées par le feu ou par les démolitions nécessitées pour les besoins de la défense, étaient dans un état de dégradation tel qu'il était impossible de les réparer. L'intérieur de la ville avait également souffert, car bon nombre d'habitations et d'édifices étaient détériorés par les boulets et les balles qui avaient laissé de nombreuses traces de leur passage.

D'un autre côté, les cadavres en putréfaction des hommes et des animaux qu'on n'avait pas eu le temps d'enterrer ou d'enfouir assez profondément, exhalaient dans l'air des miasmes empoisonnés, qui occasionnèrent pendant plusieurs années des maladies pestilentielles qui firent les plus grands ravages dans la population qui fut

réduite de moitié, malgré les secours et le dévouement apportés par les Pères de la Mission et les Filles de la Charité, ayant à leur tête le philanthrope et charitable saint Vincent de Paul.

Ce n'est pas tout. Les nombreuses réquisitions et les pillages opérés par les deux armées, avaient privé du nécessaire les habitants de la ville et des campagnes environnantes et les avaient plongés dans la plus profonde misère. Faute de bras pour la culture, les terres étaient restées en friches. Le port ayant été comblé en partie et la rivière de Juine envasée, la navigation fut arrêtée et les denrées et marchandises n'eurent plus de débouchés, en sorte que le commerce qui avait été très florissant avant la guerre, se trouva complètement anéanti.

Telle était la triste et malheureuse situation de la ville d'Étampes à la fin de l'année 1652.

Pendant le siège, Louis XIV, âgé de 13 ans, se rendit à Étampes, accompagné du cardinal Mazarin, pour suivre les attaques de son armée commandée par Turenne. S'étant approché d'un bastion établi près de la porte du château, dans l'axe du village de Brièrè-les-Scellés où il avait couché la veille, et par suite d'un malentendu entre les parlementaires des deux armées, un coup de canon fut tiré dans la direction où il se trouvait et faillit l'atteindre. Le roi ne pardonna jamais au comte de Tavannes, qui avait le commandement de l'armée ennemie, ce crime de lèse-majesté, auquel il était complètement étranger. Les habitants d'Étampes, qui n'étaient pour rien non plus dans cet incident regrettable, payèrent quelques années plus tard, par des tracasseries mesquines du ministre Louvois, les ressentiments du roi.

En effet, en 1664, au moment où les Étampoïses commençaient à se remettre de la terrible catastrophe de 1652 dont ils avaient été les victimes innocentes, ils furent soumis à de nouvelles épreuves par l'envoi à Étampes, pour y tenir garnison, du régiment des cheveau-légers du Dauphin, charges injustes et écrasantes qu'ils durent supporter, malgré les pertes considérables qu'ils avaient faites pendant le siège et desquelles le roi ne crut devoir tenir aucun compte.

Toutefois, sur la plainte du maire et des deux échevins, appuyée par les habitants les plus notables, pour obtenir le déplacement du régiment, M. de Barillon, intendant de la généralité de Paris, fut chargé par le ministre Le Tellier de faire une enquête sur le

bien fondé de leurs griefs. Mais ayant appris par le lieutenant-général du bailliage et par le procureur du roi que les magistrats municipaux avaient trafiqué de leur mandat en recevant un pot de vin d'un adjudicataire, ce qui fut prouvé, ils furent suspendus de leurs fonctions et le délogement de la troupe en resta là.

Cependant, comme la cause des habitants était juste, le lieutenant-général Gabriel de Bry et un notable habitant, François Baron, crurent devoir la prendre en main. A cet effet, ils se rendirent à Paris pour solliciter auprès du ministre de la guerre le départ des cheveu-légers, et ils furent assez heureux pour l'obtenir, après toutefois que le commandant du régiment, M. de la Vallière, qui s'était transporté à Etampes pour se renseigner sur les griefs invoqués, eût donné un avis favorable.

Malheureusement pour les habitants, ce départ n'était qu'une feinte indigne du ministre, car quelques mois plus tard les cheveu-légers furent remplacés par les Gendarmes écossais. Mais ceux-ci ayant, dans une nuit, causé du désordre, ne restèrent à Étampes que quelques mois et durent quitter la ville sur la plainte faite par le nouveau maire.

Peu de temps après les Etampoïis, qui croyaient être à jamais débarrassés de la troupe, furent étrangement surpris de voir reparaître de nouveau dans leurs murs les cheveu-légers du Dauphin, qui y séjournèrent jusqu'au mois de mai 1667 où ils partirent pour la Flandre, sans payer leur logement, car ce ne fut que plus tard qu'ils se libérèrent d'une partie seulement de ce qu'ils devaient.

Dans l'intervalle, c'est-à-dire trois mois avant leur départ, le nouveau maire mourut d'une attaque d'apoplexie et fut remplacé par René Hémard, lieutenant-particulier au bailliage, homme instruit, intègre et énergique, qui fut récompensé de son dévouement à la chose publique par la persécution des gouvernants et l'ingratitude de ses concitoyens, ainsi que nous allons le faire voir (1).

(1) Prévôt des maréchaux en 1654 et ensuite Lieutenant-particulier au bailliage, René Hémard conserva cette charge jusqu'à sa mort arrivée le 25 janvier 1691. Il avait épousé, au mois d'août 1653, Marie Baron, fille de Pierre Baron, médecin, secrétaire du roi, maire d'Étampes pendant le siège, auteur du joli poème latin, *La Prise d'Étampes*, que nous avons édité en 1869. Elle mourut le 6 juillet 1662. René Hémard a laissé un recueil d'épigrammes imprimé à Paris en 1653 et devenu excessivement rare. Nous l'avons fait réimprimer en 1881 en le faisant précéder d'une notice biographique sur l'auteur. Il a laissé également des Mémoires manuscrits qui sont conservés dans la famille de M. Vernot de Jeux, auxquels nous empruntons les détails de l'entrevue du maire d'Étampes avec le ministre Louvois,

A cette époque les guerres entreprises par Louis XIV, nécessitaient de nombreux déplacements de troupes. La ville d'Étampes, par sa situation sur la grande route, était fréquemment visitée par les régiments de passage, et il arrivait souvent que les soldats, voire même les officiers, ne tenaient pas toujours une conduite digne de l'uniforme qu'ils portaient. De là des plaintes nombreuses étaient portées au maire, que son devoir obligeait de prendre en considération en les transmettant à l'autorité militaire chargée d'y faire droit. Mais comme le plus souvent on n'y donnait aucune suite, il était obligé de s'adresser directement au ministre de la guerre, état de choses qui produisait entre les autorités rivales des froissements qui provoquaient la colère du ministre contre les habitants d'Étampes pour lesquels il avait une très grande aversion.

Au commencement de février 1669, le bruit s'était répandu en ville que le régiment des cheveu-légers du Dauphin, qui y avait précédemment laissé de très mauvais souvenirs, devait pour la troisième fois en cinq ans, y tenir garnison, avec des détachements dans plusieurs localités environnantes. Sans perdre un instant et pour détourner l'orage, le maire écrivit à M. de Beaufort, duc d'Étampes et à M. Margeret, intendant de la maison de Vendôme, pour les prier de faire des démarches auprès du ministre Louvois afin de les dispenser de cette charge. Celui-ci fit au duc des promesses qu'il s'empessa de ne pas tenir, car le 9 du même mois, le régiment fut cantonné à Étampes, à Arpajon et à La Ferté-Alais (1).

L'amiral de Beaufort, sur lequel le maire avait compté pour être exempté de cette obligation onéreuse pour la population, ayant été obligé de rejoindre ses vaisseaux, en cette extrémité René Hémarid prit le parti de s'adresser directement au roi et se rendit à Paris pour traiter cette affaire ainsi que plusieurs autres qui intéressaient la ville, notamment le retrait de la caisse des consignations d'une somme de deux mille livres appartenant à l'Hôtel-Dieu. Mais comme le roi ne devait recevoir que dans la quinzaine suivante, il lui laissa un placet. Ensuite, il s'en alla chez M. de la Vallière, commandant le régiment, pour en obtenir le délogement. N'ayant pu être reçu par cet officier, et les échevins lui ayant

(1) On ne comprend pas que la ville d'Arpajon ait été désignée pour recevoir en garnison un détachement de cheveu-légers, car, par Lettres patentes de Louis XIV, elle était dispensée de loger des gens de guerre, en considération des services du sieur Brodeau de Condé, maître des eaux et forêts de France, seigneur du lieu.

écrit de ne pas prolonger plus longtemps son séjour à Paris en raison de l'effervescence qui existait aussi bien parmi la population que parmi la troupe, il revint à Étampes sans avoir pu obtenir aucune satisfaction au sujet de la garnison.

A son retour, il trouva tout dans le désordre, les cheveu-légers se plaignaient aussi bien que les habitants chez lesquels ils étaient logés. Les premiers, soutenus par le commissaire des guerres qui trouvait tout à redire, faisaient leur possible afin de brouiller toute la ville pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire à être nourris, hommes, valets et chevaux, à huit sous par jour (1).

A cette proposition insolente, les habitants se récrièrent et prièrent le maire de la rejeter avec indignation, la somme offerte étant grandement insuffisante. Celui-ci leur donna l'assurance qu'ils pouvaient compter sur lui pour soutenir leurs intérêts, mais il les engagea à faire quelques concessions dans les prix demandés pour prouver qu'ils désiraient un accommodement basé sur la justice.

Or, malgré la bonne volonté de la municipalité d'arriver à un arrangement équitable pour les deux parties, chaque jour l'Hôtel-de-Ville était assailli par les hommes de la garnison qui se répandaient en menaces et en invectives contre les magistrats communaux. René Hémard, fatigué des imprécations proférées contre lui, finit par se fâcher et engagea le commandant du détachement, nommé de Sainte-Catherine, à être plus poli et plus modéré, s'il désirait que ses affaires ne se gâtassent point.

Le placet dont nous avons parlé plus haut, qui avait été adressé au roi, fut retourné au maire avec une note en marge portant que le délogement de la troupe devait se faire bientôt. Mais malgré cette assurance, il n'en fut rien.

Le 25 du même mois, le colonel de la Vallière se rendit à Arpajon où se trouvaient les députés de la Ferté-Alais ainsi que ceux d'Étampes, qui avaient été convoqués par le brigadier de Sainte-Catherine, pour arriver à un arrangement au sujet du prix des billets de logement.

A l'arrivée du maire d'Étampes, les habitants lui représentèrent

(1) A cette époque, le billet de logement comportait une chambre à deux lits, l'un pour les cavaliers et l'autre pour leurs valets, avec place dans une écurie pour deux chevaux. Chaque cheveu-léger avait droit à 36 onces de pain, une pinte et demie de vin et deux livres de viande. Chaque cheval recevait deux bottes de foin et un boisseau et demi d'avoine.

que c'en était fait de leur ville si l'on s'accommodait, que ce serait attirer tous les ans d'autres troupes en garnison, lesquelles vivaient ailleurs à leurs dépens.

Les députés se portèrent ensuite à l'hôtel des Trois Maures où était descendu M. de la Vallière, qui les reçut avec la plus grande courtoisie. Il dit au maire d'Étampes « qu'il était le grand clocher, que la fortune présente des Dauphins dépendait de lui, dont il savait le juste crédit, que ce serait la dernière charge de la ville, qu'il en délogerait incessamment s'il le désirait, mais que cela ne pouvait se faire sans incommoder fort ses gens, lesquels n'avaient pas plus de deux mois à y rester, au lieu que, changeant présentement, ce serait pour y retourner après la campagne. Qu'il avait entendu parler d'une proposition d'accord à huit sous par jour, que cette offre était raisonnable, et qu'il savait de bonne part que sans lui elle aurait été partout acceptée. Néanmoins qu'en considération il la portait jusqu'à dix sous ».

René Hémard lui répondit que « le zèle qu'il témoignait pour ses hommes faisait naître le sien pour sa ville, par une émulation qu'il devait excuser, en lui donnant une si belle leçon, d'autant plus qu'il ne s'agissait que de petits intérêts, dont le préjudice était bien plus aisé à porter par ses cheveu-légers bien payés du roi, que par un peuple misérable ; que les offres de huit à dix sous en un pays où les vivres sont plus chers qu'en aucun lieu du royaume, n'allaient pas au tiers de la dépense, et ne devaient être prises que pour une tentative non sérieuse, et laquelle ne pouvait partir d'un chef généreux et puissant comme lui. Qu'il osait le prendre au mot sur le délogement offert, et le ferait remercier par son altesse de Vendôme ; que l'avantage des Dauphins s'y trouvait joint avec le sien, puisqu'ils ne pouvaient être plus mal logés ; que l'honneur de lui faire service en son particulier et gagner son estime, était l'une de ses plus grandes ambitions, mais pour aucunement s'en rendre digne, il ne fallait point l'écarter de son devoir ni viser à des fins privées, aux dépens du public, lequel bénirait en gros et en détail les faveurs et les soulagements qu'il espérait d'une main si bienfaisante, ainsi qu'il avait déjà fait et publié partout au délogement de 1664. Que son autorité était fort médiocre parmi le peuple, néanmoins qu'il était caution de leur obéissance aveugle au roi, et qu'il ne tiendrait pas à eux que les réglemens ne fussent bien exécutés, même avec quelque indulgence pour un corps honoré d'une

si précieuse tête ; qu'il leur ferait le récit fidèle de toutes ses réflexions, auxquelles il n'avait pas pouvoir d'acquiescer, quand elles seraient tout autres, n'étant venu purement que pour avoir la gloire de le saluer, et tâcher à l'intéresser en la justice de leurs plaintes ».

Toutes ces belles paroles échangées de part et d'autre n'eurent d'autre résultat que d'amener une tension plus grande encore dans les rapports du maire avec les pouvoirs publics, représentés dans la circonstance par le ministre Louvois, dont le caractère violent et brutal, qui ne supportait aucune contradiction, faisait présager au maire un avenir gros d'orages.

Lorsque René Hémard prit congé de M. de la Vallière, qui avait voulu le retenir à dîner, les habitants d'Arpajon, qui l'attendaient dans la cour de l'hôtel et dans la rue, furent grandement déçus d'apprendre que le colonel des cheveu-légers n'avait pris aucun engagement au sujet du délogement des troupes, et qu'il avait offert un prix dérisoire de l'indemnité à payer à l'habitant pour les billets de logement.

Rentré à Étampes avec le brigadier de Sainte-Catherine, qui avait assisté à l'entrevue d'Arpajon, il convoqua le lendemain les habitants à l'Hôtel-de-ville pour leur rendre compte du résultat de ses démarches. Pour ne pas leur laisser dans l'esprit le moindre doute sur le débat qui avait eu lieu entre lui et M. de la Vallière, il pria le brigadier de Sainte-Catherine, qui lui était opposé, de leur raconter tout ce qui s'était dit et fait, ce qu'il fit du reste avec la plus grande sincérité.

Lorsque cet officier se fut retiré, le maire consulta les habitants sur le parti à prendre, et tous, d'un commun accord, résolurent de résister et le conjurèrent même de n'entendre aucun accommodement, d'autant plus, dirent-ils, que M. de Louvois ou un de ses commis en pareil cas, ayant coutume d'écrire au commissaire des guerres ou au maire d'avancer les vivres quelques jours, n'en avaient rien fait depuis leur arrivée. Qu'à la fin il faudrait nourrir les troupes pour rien, la première composition ayant été de vingt-deux sous, la dernière de dix-huit, et qu'on n'offrait pas aujourd'hui la moitié, sans que Messieurs les ministres d'Etat qui depuis un temps supposaient toujours le paiement entier, voulussent imputer cette dépense au soulagement des tailles, ainsi qu'il se faisait autrefois.

Cette décision ayant été connue du commandant du détachement, celui-ci, qui était passé maître en duplicité et pour gagner un sou par jour, fit délivrer de nouveaux billets de logement par le commissaire seul, et pour compromettre le maire, il déchargea dix ou douze habitants qui lui donnèrent de fausses quittances, sans être remboursés. Ce procédé machiavélique mit le feu aux poudres, et le maire fut obligé, le 28 dudit mois, de se transporter avec ses échevins dans tous les logements où de Sainte-Catherine avait envoyé des cheveu-légers pour exciter les habitants à se plaindre et leur faire déclarer qu'il empêchait seul la composition et autres calomnies, dont il dressa des procès-verbaux qui furent signés par les hôtes.

Sainte-Catherine et ses officiers, furieux de voir que leurs agissements malhonnêtes étaient démasqués, se transportèrent à Paris, où M. de la Vallière joint à eux et le commissaire des guerres Chanteloup, noircirent le maire auprès de M. de Louvois et obtinrent du ministre l'autorisation de mettre garnison chez lui.

En effet, dans la soirée du 7 mars, quatre cheveu-légers les plus indisciplinés de la compagnie s'installèrent de force dans sa maison et lui firent endurer mille vexations, en sorte qu'il fut obligé de demander l'hospitalité à un ami pour lui et ses quatre enfants (1). Sans perdre un instant, il alla trouver le commissaire avec lequel était le commandant et leur demanda raison de leur insulte. Mais ils déclinèrent la responsabilité, en lui déclarant que l'attentat venait de plus haut.

Ne pouvant supporter une injure aussi grave sans obtenir satisfaction, il partit le lendemain pour Paris avec son beau-frère François Baron et l'échevin Legendre, afin de soumettre ses griefs au roi.

Le jour suivant il se présenta au Louvre à l'heure des réceptions pour la remise des placets, et en arrivant dans la salle des gardes il vit passer M. de la Vallière, qui en l'apercevant lui lança un regard qui ne lui disait rien de bon ; il en fut de même de M. de Louvois une demi-heure après, qui le regarda avec colère en se dirigeant vers la chambre du roi.

Un instant après l'arrivée du ministre de la guerre, l'on ouvrit la porte de la chambre de Louis XIV pour la réception des placets.

(1) René Hémard était veuf depuis sept ans

Celui du maire d'Etampes était concis et contenait en substance, qu'étant lieutenant particulier du bailli gouverneur d'Etampes, et maire de la ville, et tâchant de faire exécuter avec modération les ordres de Sa Majesté dans une ville désolée, à la garnison qui y était encore, au préjudice de la grâce du délogement accordée sur un placet qu'il avait présenté, elle aurait voulu le forcer de composer à huit ou dix sous par jour pour un homme, valet et chevaux, contre la défense expresse de ses réglemens et l'intention des habitants; qu'elle s'était saisie le jour précédent de son logis, qu'il était obligé d'abandonner au pillage et toute sa famille à leur violence, et qu'il venait mettre sa vie et son honneur aux pieds de sa Majesté dont il implorait la protection.

Etant entré dans la foule avec les autres suppliants, René Hémard fut fort surpris de ne pas voir le roi au haut de la table où il avait l'habitude de se placer, et qu'il n'y avait que le ministre Louvois, M. de la Vallière et quelques autres. En présence de cette absence, il garda son placet pour empêcher qu'il ne fût détourné et sortit avec l'échevin Legendre.

En descendant l'escalier, il rencontra le roi avec sa cour, qui était fort nombreuse et qui se dirigeait vers la chapelle pour y entendre la messe. Il fut sur le point de se jeter à ses pieds, mais la presse était tellement grande qu'elle l'en empêcha. Vers le milieu de l'office, Messieurs de Louvois et de la Vallière sortirent à la porte de la chapelle. Or, comme le dernier le regardait fixement, il partit aussitôt.

En arrivant au bas de l'escalier, M. de la Vallière vint le prendre par le bras, disant : « Venez rendre compte de vos actions à M. de Louvois »; il lui répondit « qu'il descendait pour les saluer tous deux ». M. de Louvois se retournant en même temps lui dit en colère, « qu'il lui apprendrait à vivre et à en user d'une autre manière qu'il en faisait ». Sans se déconcerter, il lui représenta l'insulte reçue. Alors M. Louvois ajouta « que c'était par son ordre, qu'il faisait le zélé pour le public, mais que dans trois jours il enverrait six cents hommes à Etampes ». René Hémard répliqua « qu'il y en avait déjà trop pour achever la ruine de la ville, « qu'elle était innocente, et qu'on pouvait lui faire son procès s'il « était coupable, pour avoir un peu tenu la main aux ordres du roi, « lesquels il croyait être aussi les siens, puisqu'il n'avait pas daigné « lui en donner de contraires par le moindre de ses commis, ainsi

« qu'il était fait aux autres maires, et qu'il aurait essayé de faire
« recevoir au peuple, sans les distinguer de ceux du roi. Qu'il
« ignorait son crime, et qu'en le lui faisant connaître, il était prêt
« à s'en corriger ».

Ce petit discours n'eut pas le don de plaire au ministre, qui s'emporta de plus belle par des violences de langage, et donna l'ordre aux Suisses de service de le faire retirer de devant lui ; c'est ce que ces derniers exécutèrent en l'éloignant. Immédiatement M. de la Vallière l'abordant de nouveau lui dit qu'il le ferait mieux recevoir de M. de Louvois quand il en userait mieux ; il lui répliqua qu'il n'avait fait et qu'il ne ferait jamais que son devoir.

Lorsque le roi sortit de la chapelle, le ministre remonta avec lui ; le maire d'Étampes, après avoir parlé à une dame de la reine qui lui promit de donner son placet au coucher du roi, suivit pleurant, menaçant, criant après M. de la Vallière jusque chez sa sœur. Le colonel des chevaliers-légers lui dit de revenir après dîner. Lorsqu'il se présenta, il lui remit une lettre dans laquelle il donnait l'ordre de retirer de chez lui les cavaliers qui y avaient été mis, et qui portait en outre qu'il pouvait témoigner des menaces faites aux habitants par Louvois, s'ils ne devenaient raisonnables. Finalement René Hémard lui remontra que ce n'était pas ce qu'il demandait, qu'on pouvait achever de piller sa maison à loisir, pourvu qu'on lui fit justice, et que s'il ne le faisait, il irait peut-être jusqu'au roi, lequel ne la refuserait à personne.

L'échevin Legendre retourna à Étampes le lendemain avec la dépêche du ministre au commissaire des guerres, dans laquelle, pour justifier l'ordre arbitraire qu'il avait donné de mettre garnison chez le maire, il accusait celui-ci de favoriser les riches au détriment des pauvres. Voici ce document :

11 mars 1669.

A Monsieur Chanteloup, commissaire des guerres.

Monsieur,

La conduite qu'ont tenue les maire et eschevins d'Estampes est si blamable que vous avez bien fait de loger chez le maire quatre des chevaliers-légers de Mgr le Dauphin. Mais présentement qu'il doit avoir connu la faute qu'il a faite de vous refuser le contrôle des logements et de satisfaire à vos billets, vous pouvez le décharger pourvu qu'il vous fournisse ledit contrôle, qu'il fasse les logements

fort régulièrement, et qu'il ne soulage point les meilleurs habitans préférablement aux plus pauvres.

Je suis, etc...

Signé, Louvois (1).

Le même jour le maire mit un placet dans la boîte du ministre qui avait son appartement au Louvre, dans lequel il lui représentait qu'il était à propos, pour le bien de la ville et des troupes, de mettre à Etampes un autre maire, plus capable du mystère de la cour et plus agréable à tout le monde ; qu'il recevrait son interdiction comme une grâce dont il le ferait remercier par ses meilleurs amis, bien loin de les employer pour la faire lever.

Toutefois, avant de quitter Paris, René Hémard fut conseillé de voir M. Le Tellier, père de Louvois, dont on lui avait assuré que les manières étaient beaucoup plus douces et moins tranchantes que celles de son fils. Pensant être plus heureux de ce côté, il n'hésita pas à faire cette démarche. Le lendemain matin il se rendit à son hôtel au Marais, où on lui apprit que M. de Louvois y avait couché. En effet, lorsqu'il fut entré dans la salle, le ministre de la guerre parut et lui demanda ce qu'il faisait là ; il lui répondit qu'il était venu se jeter aux pieds de son père pour l'adoucir contre la misérable ville d'Étampes et se charger de tout, étant prêt d'aller où il voudrait, s'il ne jugeait pas à propos de prononcer l'interdiction contenue au placet qu'il lui avait adressé. M. de Louvois le regarda fixement et lui dit d'un ton bon enfant, qu'il était fou, il lui répéta comme il l'avait fait précédemment qu'il le serait apparemment toujours, tant qu'on n'aurait pas la bonté de lui indiquer ses folies ; mais qu'il deviendrait assurément un animal discipliné, sitôt qu'elles seraient au jour.

Étant entré dans le cabinet de son père, M. de Louvois en sortit un instant après, et en l'abordant, le maire d'Étampes lui demanda ce qu'il désirait qu'il devînt, puisque, restant maire, au premier désordre qu'il voudrait empêcher, on viendrait encore mettre une garnison chez lui. Pour toute réponse, il s'emporta en menaces et monta dans son carrosse.

René Hémard retourna dans la salle pour y attendre M. Le Tellier, et lorsque celui-ci entra, il fixa les yeux sur le maire d'Étampes dont son fils sans doute lui avait dépeint la figure. Après lui avoir

(1) *Archives du Dépôt de la guerre*, vol. 232, fol. 115.

dit deux mots sur les mauvais traitements exercés par la garnison envers les habitants de la ville qu'il administrait, M. Le Tellier, ne voulant pas en entendre davantage, l'engagea à voir son fils. Il lui répondit qu'il avait encouru son indignation sans savoir pourquoi et il le pria très humblement d'en garantir au moins de pauvres habitants, lesquels n'avaient point de part à ses fautes inconnues, ainsi qu'il l'observerait plus au long dans un placet qu'il lui présenta. Le père de Louvois le prit sans le lire et le déchira.

En présence d'une réception aussi significative, il se retira. Toutefois, comme il connaissait plusieurs personnes haut placées, il résolut de les voir avant de retourner à Etampes, afin de les intéresser aux affaires de la ville qu'il administrait. Mais ayant rencontré chez elles plus de mauvais vouloir que de bonne volonté, il n'insista pas.

Pendant son absence, et pour tâcher à ne s'engager pas plus avant, les habitants avaient composé par jour, à quatorze sous, que les cheveu-légers rognèrent encore depuis. A son retour, il fut obligé de signifier par actes et par exploits au commandant de détachement et au commissaire des guerres qu'il les rendait responsables, tant du défaut de paiement, que d'autres désordres qui pourraient survenir. Ceux-ci s'empressèrent de porter leurs doléances au ministre et ne voulurent plus donner que douze sous. Ils avaient forcé les habitants de la Ferté-Alais et d'Arpajon à ce rabais par des violences faites au bailli de la Ferté qui prit la fuite pour éviter d'être arrêté et traduit devant le présidial de Melun pour être jugé en dernier ressort. Le bailli d'Arpajon, qui avait également protesté, fut tancé vertement par le ministre et obligé de changer de résidence.

Enfin, après bien des tiraillements et des tracasseries, le 9 décembre, les cheveu-légers quittèrent la ville d'Etampes après un séjour de neuf mois. Mais comme ils ne s'étaient pas entièrement libérés envers les habitants et que l'accord de douze sous à payer avait été mal exécuté, joint à leurs violences, le maire refusa de leur délivrer le certificat ordinaire de bonne conduite qui se donne aux troupes qui ont tenu garnison ou qui ont été de passage dans une ville. Il est vrai qu'ils s'en moquèrent, sachant que le ministre était à leur dévotion. Quoi qu'il en soit, ce départ mit fin à des démêlés dont les suites pouvaient avoir les conséquences les plus funestes pour les habitants d'une ville à moitié ruinée, et aussi

pour le maire, qui avait osé tenir tête au ministre dont le despotisme et la violence ne connaissaient aucune borne.

Après avoir montré le plus grand dévouement aux intérêts de sa ville natale, René Hémard fut en butte aux récriminations les plus injustes de la part de ses concitoyens, qui lui reprochèrent amèrement de les avoir compromis inutilement dans le différend survenu entre l'administration communale et la compagnie du régiment des cheveu-légers du Dauphin. Il fut tellement sensible à ces reproches immérités qu'il refusa énergiquement, à l'expiration de son mandat, d'être réélu maire, malgré les instances les plus pressantes de ses amis.

Les Etampois pouvaient croire que la nomination d'un nouveau maire amènerait une détente entre la Maison de Ville et le ministre de la guerre ; mais ils furent déçus dans leurs espérances, car Louvois, qui était vindicatif, continua comme par le passé à molester les habitants d'Etampes dans la personne de ses magistrats. On en verra la preuve dans les deux documents qui suivent :

Le 23 septembre 1675, il écrivait au Prévôt d'Etampes la lettre suivante :

A Monsieur le Prevost d'Estampes.

23 Septembre 1675.

Monsieur,

Je vous adresse une lettre du commis du Bureau de la Poste d'Estampes, par laquelle vous verrez que les chemins sont si remplis de voleurs que les courriers sont tous les jours volés ; sur quoy je suis obligé de vous dire que si le Roy apprend que l'on continue à voler sur les routes, Sa Majesté commettra à votre charge, ne pouvant pas estre persuadée que vous vous appliquiez comme vous le devez aux fonctions de vostre charge pendant que des gens de cette sorte vollent impunément sur les grands chemins.

Je suis, etc.

Signé, LOUVOIS (1).

Le 23 décembre de l'année suivante, il adressait à M. Baudoin, commissaire des guerres, une missive dans laquelle on voit que la ville possédait encore une garnison, et que le maire de cette époque était traité de la même manière que l'avait été René Hémard en 1669.

(1) *Archives du Dépôt de la guerre*, vol. 428, fol. 394.

A Monsieur Baudoin, commissaire des guerres à Estampes.

23 Décembre 1676.

Monsieur,

J'ay veu par vostre lettre du 20 de ce mois ce que vous avez fait à Estampes sur les plaintes qui vous ont été rendues contre le Maire et les Eschevins de cette ville là pour le logement, le Roy a fort approuvé que vous l'ayez fait, et mesme que vous ayez mis pour une nuit seulement un gendarme chez lesdits Maire et Eschevins pour avoir contrevenu à l'ordonnance de Sa Majesté, qu'il fault que vous fassiez exécuter ponctuellement.

Je suis, etc.

Signé, Louvois (1).

Bien que les temps soient changés, nous sommes fondé à croire que les mauvais souvenirs laissés par les troupes qui ont tenu garnison à Etampes pendant les XVII^e et XVIII^e siècles se sont perpétués aux générations qui ont suivi. Ces fâcheuses impressions sont cause que de nos jours, malgré les avantages qu'une garnison peut procurer au commerce local qui est peu florissant, et malgré aussi le casernement des hommes qui évite tout contact avec le foyer domestique, les Etampoïses ont refusé et refusent encore, paraît-il, les offres de garnison qui leur ont été faites à plusieurs reprises depuis l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, tandis que d'autres villes, moins timorées et plus dans le mouvement, font des grands sacrifices pour obtenir un régiment ou, à son défaut, un bataillon ou un escadron.

Nous qui avons eu l'honneur de faire partie de l'armée pendant quatorze ans, soit en France, soit en Afrique et en Italie, et qui avons conservé pour elle un véritable culte, nous sommes peiné de l'ostracisme de nos compatriotes, qui ne peut avoir aucune raison d'être, puisque maintenant tous les hommes valides passent par la caserne.

Paul PINSON.

(1) *Archives du Dépôt de la guerre.*
